

Syndicat Intercommunal des quatre chemins

COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

Présents : BADAIRE Colette, BERT Jean, BOURDON Alain, BRUNEL Alain, CHAUVOIS Christian, CZERNY Nathalie, DE CORSON Hervé, DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, LEBORGNE Hubert, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PIQUET Bruno, PUTIGNIER Aurélie, RIVOIRE Lionel, RUFFIN Roselyne.

Absents : DENION Catherine (pouvoir à DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain), HAUCOURT Catherine (pouvoir à CZERNY Nathalie), HERTEL Guillaume (pouvoir à DE CORSON Hervé), LEPLEY Nathalie (excusée), LETELLIER Francis, MABIRE Rachel (excusée), MARCHETEAU Sylvain (excusé), MARIE Stéphanie (pouvoir à DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy), MOINE Anne-Sophie, OBLIN Élise, PAILLEY Germain (pouvoir à LEBORGNE Hubert), PATUREL Hervé (pouvoir à BADAIRE Colette), PREVOT Anne-Laure (excusée), TRAMPLER JOUAN Danièle (pouvoir à CHAUVOIS Christian), VILLEDIEU Corinne (excusée).

Secrétaire de séance : Françoise DE SLOOVERE

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025. Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ – N°2026/001

Le Président donne lecture de la délibération de la commune de Périers-sur-le-Dan nommant Monsieur Francis LETELLIER comme délégué auprès du Syndicat Intercommunal en remplacement de Monsieur Raymond PICARD.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
INTEGRE cette modification,
NOMME Monsieur Francis LETELLIER délégué du Syndicat,
CHARGE Le Président de la bonne exécution de cette décision.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2026 – N°2026/002

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération,
VU l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) lors de la séance du 22 janvier 2024,
Considérant que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un Débat doit avoir lieu au Comité Syndical sur les Orientations Générales du Budget (DOB), en matière notamment d'investissement, mais aussi de gestion de la dette ; ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget du fait du passage en nomenclature M57.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les grandes orientations arrêtées pour la préparation du budget primitif 2026, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.
APPROUVE le rapport présenté à l'appui de ce débat.
RAPPELLE que ce rapport est mis à la disposition du public sur le site internet de la Commune et du Secteur Enfance Jeunesse dans les 15 jours qui suivent ce vote.

CRÉATION DE 16 POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION – N°2026/003

Monsieur le Président rappelle quelles sont les compétences devant être assumées par le syndicat et expose la nécessité de créer 16 postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités afin de permettre de couvrir la totalité des besoins en personnel durant notamment toutes les vacances scolaires.

Ces postes ne seront pourvus que dans le cas où les effectifs de fréquentation de l'accueil de loisir et des camps l'imposeront.


Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer 16 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités à temps complet rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1,
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les contrats liés à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2026/004

Monsieur Philippe MARS tient à remercier la commune de Biéville-Beuville qui accueille actuellement le centre de loisirs en raison des travaux de l'école de Mathieu.


L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35.

La secrétaire de séance,


Françoise DE SLOOVERE



Le Président,


Christian CHAUVOIS